

PRÉFECTURE DU CALVADOS

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie*

Modification de l'arrêté de prorogation du projet d'intérêt général de demi-contournement sud de Caen sur la section RD 613 – A 84

Le Préfet du Calvados
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU l'article L 102-1 du Code de l'Urbanisme,

VU l'article L 121-1 du Code de l'Expropriation,

VU la décision ministérielle du 16 mars 2001 approuvant le schéma de maîtrise d'ouvrage du dossier de voirie de l'agglomération caennaise, lequel comprend le programme de demi-contournement sud de Caen,

VU le décret du 18 avril 2002 approuvant le schéma de services collectifs de transports de voyageurs et de marchandises retenant la réalisation du demi-contournement sud de Caen,

VU l'arrêté préfectoral de prorogation du projet d'intérêt général de demi-contournement sud de Caen et ses plans de définition de fuseau annexés signés en date du 23 février 2015,

VU le courrier du 9 septembre 2016 de Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Caen la Mer et de Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée de l'Orne demandant la modification du périmètre du projet de demi-contournement sud,

Considérant la nécessité d'adapter, sur le territoire des communes de Bretteville sur Odon, Verson, Eterville, Louvigny, Saint André sur Orne, Fleury sur Orne, Iffs, Tilly la campagne, Rocquancourt, Saint Martin de Fontenay, Garcelles Secqueville, Bourguébus, Bellengreville, Frénouville, Soliers, le périmètre du fuseau du programme d'intérêt général du projet de demi-contournement sud de Caen - section RD 613 – A 84, conformément aux nouveaux plans annexés.

Sur proposition de Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Sont modifiés, sur le territoire des communes de Bretteville sur Odon, Verson, Eterville, Louvigny, Saint André sur Orne, Fleury sur Orne, Ifs, Tilly la campagne, Rocquancourt, Saint Martin de Fontenay, Garcelles Secqueville, Bourguébus, Bellengreville, Frénouville, Soliers, les plans de définition du fuseau du projet de liaison RD 613 – A 84 constituant les sections centrale et occidentale du demi-contournement sud de Caen qualifié de projet d'intérêt général conformément à l'article R 102-1 du Code de l'Urbanisme. Ces plans sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : Cette modification ne modifie pas la durée de validité de l'arrêté du 23 février 2015.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des maires des communes de Bretteville sur Odon, Verson, Eterville, Louvigny, Saint André sur Orne, Fleury sur Orne, Ifs, Tilly la campagne, Rocquancourt, Saint Martin de Fontenay, Garcelles Secqueville, Bourguébus, Bellengreville, Frénouville, Soliers, aux fins de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, de Monsieur le président de la communauté d'agglomération de Caen la Mer, de Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée de l'Orne et de Madame le président du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de Caen Métropole.

Article 4 : Le présent arrêté ainsi que les plans annexés seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Calvados et à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (sites de Caen et de Rouen).

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Calvados.

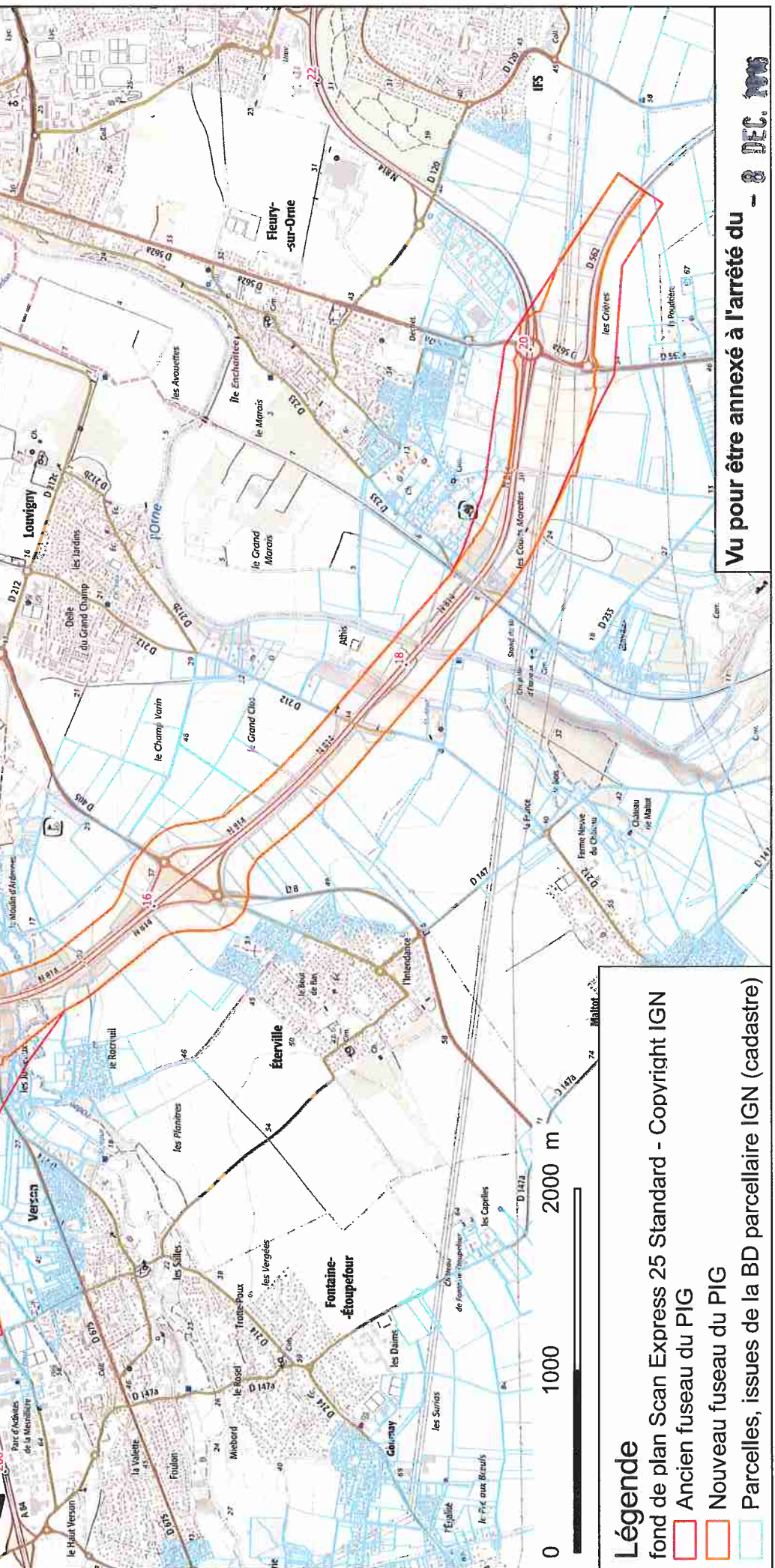
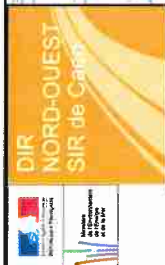
Article 6 : Le secrétaire général de la Préfecture du Calvados, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen le, - 8 DEC. 2016

Le Préfet

Laurent FISCUS

Contournement Sud de Caen Projet d'Intérêt Général (PIG) Fuseau



Légende

fond de plan Scan Express 25 Standard - Copyright IGN

Ancien fuseau du PIG

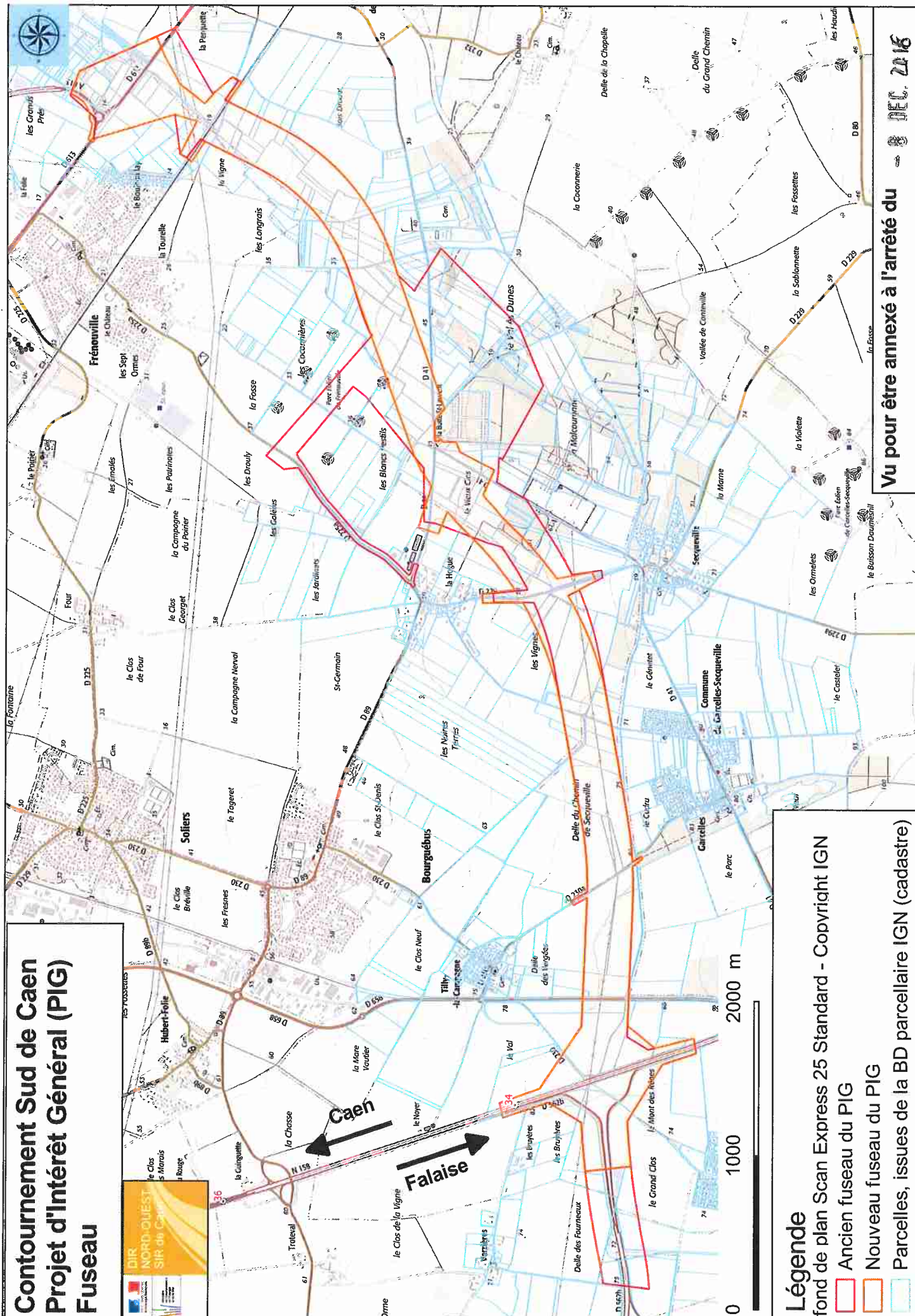
Nouveau fuseau du PIG

Parcelles, issues de la BD parcellaire IGN (cadastre)

0 1000 2000 m

Vu pour être annexé à l'arrêté du - 8 DEC. 1993

Contournement Sud de Caen Projet d'Intérêt Général (PIG) Fuseau



Légende

fond de plan Scan Express 25 Standard - Copyright IGN

Ancien fuseau du PIG

Nouveau fuseau du PIG

Parcelles, issues de la BD parcellaire IGN (cadastre)

Vu pour être annexé à l'arrêté du

DEC. 2016